



MOUVEMENT PROFILÉS ET CARTOGRAPHIE OPJ :



ON MARCHE SUR
LA TÊTE !



SUR LE FLOU DU MOUVEMENT PROFILÉS PAR RAPPORT À LA
CARTOGRAPHIE OPJ,

LA DRCPN NOUS RÉPOND :

1. L'OPJ sera cartographié si la mention OPJ est sur la fiche du poste :
IL CONSERVERA SA PRIME !

2. L'OPJ ne sera pas cartographié si aucune mention OPJ n'est sur la fiche :
IL PERDRA SA PRIME (LES 2/3 DES POSTES EN DCPJ) !

LA CARTOGRAPHIE EST-ELLE VRAIMENT L'OUTIL POUR
PROMOUVOIR LA FILIÈRE INVESTIGATION ?

Pour Alliance, la règle est simple :

Un OPJ actant doit rester OPJ et conserver sa prime

STOP À LA DÉMOTIVATION DES OPJ !